



ACD

AQUITAINE
CHIMIE
DURABLE

CONSULTATION MISSION D'ANIMATION DU RÉSEAU INNOVATION POUR AQUITAINE CHIMIE DURABLE

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION

La consultation a pour objet la délégation de mission d'animation du réseau innovation d'Aquitaine Chimie Durable. Le marché sera conclu par convention avec Aquitaine Chimie Durable

ARTICLE 2 – MODE DE PASSATION DE LA CONSULTATION

Marché ordinaire / marché de prestations de services, passé selon une procédure adaptée.

ARTICLE 3 – LE POUVOIR ADJUDICATEUR

L'Association Aquitaine Chimie Durable représentée par Monsieur Pascal LEFEVRE, Président.

ARTICLE 4 – DURÉE DU MARCHÉ

Le marché est conclu pour une durée maximale de 4 ans à compter de sa notification, soit jusqu'au 31 décembre 2021, sous réserve de la reconduction des conventions de financement du programme ACD avec le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine.

ARTICLE 5 – CONTENU DE LA PRESTATION ET PRIX

Un contrat fixera le contenu et le montant des prestations nécessaires pour mener à terme sa mission d'animation innovation sur l'année 2018. Il s'agit d'un prix forfaitaire annuel comprenant tous les frais s'y référant, tels que définis à l'article 12. Le prix fixé pour l'année 2018 est ferme, définitif et non révisable pour toute la durée de la période concernée. Le contenu de la mission, le montant annuel et les dispositions concernant le remboursement des frais annexes seront révisés au 1^{er} janvier de chaque année en fonction de l'évolution des besoins et des attendus d'Aquitaine Chimie Durable. Les modifications feront l'objet d'un avenant au Contrat.

ARTICLE 6 – MODALITÉS DE PAIEMENT

En contrepartie de la réalisation des prestations définies à l'article 10, Aquitaine Chimie Durable procédera au règlement de :

- 30% à la signature de la convention,
- 40% en octobre 2018,
- le solde au 31 décembre 2018.

Les sommes dues par Aquitaine Chimie Durable seront versées dans les quarante-cinq (45) jours calendaires à compter de la date de réception par Aquitaine Chimie Durable des factures établies par le prestataire choisi, et après réception des relevés écrits mensuels d'activité prévus à l'article 3.1. Le règlement des sommes dues s'effectue par virement bancaire.

ARTICLE 7 – MODALITÉS DE RÉSILIATION

En cas de manquement d'une des Parties à tout ou partie des obligations mises à sa charge par Association Loi 1901, déclarée à la préfecture de la Gironde sous le numéro W332011233. N°SIREN 528 980 014 N° TVA FR69528980014

la convention, l'autre Partie se réservera la possibilité de résilier celle-ci, sans indemnité, ni préavis, après mise en demeure par lettre recommandée restée sans effet pendant un mois à compter de sa date d'envoi. De ce fait, la Partie défaillante ne pourra plus dès lors prétendre à une quelconque exécution des obligations de la Partie lésée.

Cette résiliation interviendra sans préjudice de tous dommages intérêts ou sommes que la Partie pourrait réclamer à la Partie défaillante en raison du défaut d'exécution du Contrat.

ARTICLE 8 – LITIGES

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution de la présente consultation, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, celui-ci sera porté devant le Tribunal compétent.

ARTICLE 9 – CONTEXTE GENERAL ET OBJECTIFS

Aquitaine Chimie Durable est un programme de structuration et d'animation de la filière "chimie & matériaux", porté par les industriels de la chimie et des matériaux, en partenariat avec l'UIC Aquitaine et le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine. Il s'est bâti durant l'année 2010. Son ambition est de s'inscrire dans la reconquête industrielle de la Nouvelle-Aquitaine.

C'est également une association qui représente et diffuse la chimie durable en région, en se positionnant comme l'interlocuteur spécialisé des entreprises, des structures relais généralistes, de la recherche, des collectivités locales. Dans chacun des domaines explorés, Aquitaine Chimie durable s'adosse aux acteurs régionaux référents. En partenariat avec ces structures (pôles de compétitivité, réseaux d'innovation et d'accompagnement d'entreprises...), elle peut repérer les opportunités, accompagner les projets industriels des territoires et des entreprises, et contribuer aux réflexions régionales sur le développement industriel.

Aquitaine Chimie Durable a vocation à rassembler, au-delà de la filière chimie & matériaux, différents secteurs autour d'un objectif de performance globale des entreprises industrielles.

Aquitaine Chimie Durable se définit comme :

- **un réseau d'acteurs régionaux** autour de la chimie durable (entreprises, réseaux d'innovation, structures de recherche, pôles de compétitivité, opérateurs de formation, collectivités territoriales...) inscrits dans des réseaux industriels, nationaux et européens,
- **un observatoire régional des différentes filières** de la chimie durable : données actualisées sur les entreprises, les compétences, les technologies et l'actualité des filières,
- **un centre de ressources** pour accompagner les entreprises vers la performance globale : veille et assistance réglementaire, parcours formation, ateliers d'échanges, diagnostics RH, SSE...,
- **un lieu d'échanges et d'incubation de projets industriels**, pour favoriser la structuration de filières émergentes, l'identification d'opportunités, les transferts de technologies ou les programmes collaboratifs.

Aquitaine Chimie Durable établit chaque année un programme d'actions (en annexe) à partir des besoins exprimés par les industriels et des stratégies définies par ses partenaires financeurs (Région Nouvelle-Aquitaine, Bordeaux Métropole). Ce programme se décline sur 3 leviers :

- l'innovation, à partir des grandes thématiques de la stratégie française de la chimie durable,
- la formation et son organisme agréé,
- le développement d'une culture SSE (Santé/Sécurité/Environnement).

Et selon 3 modes d'action privilégiés :

- structuration de filières,
- animation,
- communication.

Par ailleurs, Aquitaine Chimie Durable propose une offre de services aux membres de son réseau articulée autour d'une offre de formation et d'une adhésion aux communautés en ligne proposant des services en ligne gratuits et une offre de prestations payantes reposant sur :

- **Un Espace ACD**
Bourse emploi-stage, actualités...
- **Une Communauté SSE**
Services gratuits : actualités, conférences web animées par une juriste SSE, forum d'échanges en ligne, espace documentaire partagé ...
Prestations ACD Expertise : abonnement à un service d'actualités réglementaires, veille réglementaire mutualisée,
- **Une Communauté INNOVATION**
Services gratuits : actualités de l'innovation, agenda, lettre mensuelle de veille, forum d'échanges en ligne, espace documentation
- **Un Espace Formation**
Catalogue en ligne

ARTICLE 10 – PRESTATIONS ATTENDUES

La présente consultation porte sur l'animation du réseau innovation d'Aquitaine Chimie Durable sur un périmètre allant de la chimie du végétal au domaine applicatif des matériaux. Elle se décline sur les 5 missions suivantes :

10-1 ASSISTANCE ET CONSEIL

- programmation annuelle des actions de l'axe innovation à partir des besoins et stratégies exprimés par les partenaires du réseau (entreprises, acteurs du développement économique local),
- identification des sujets d'innovation en émergence au sein du réseau,
- assistance technique à la préparation et à l'organisation de manifestations par ACD (convention d'affaires R&D "chimie et matériaux", Journée Technique, salon professionnel comme le JEC, ...),
- rédaction d'un rapport d'activités bilan annuel.

10-2 MOBILISATION DES ACTEURS DU RÉSEAU

- organisation et animation de 2 clubs ACD innovation par an.
Ces clubs, qui réunissent acteurs de la recherche et responsables R&D des entreprises régionales ont pour objectif de présenter les besoins et les attentes d'une filière prioritaire de la région Nouvelle-Aquitaine ou d'un donneur d'ordre dans le domaine de la chimie et des matériaux et de mettre en relation les participants afin de répondre aux besoins R&D exprimés ou confidentiels,
- constitution et animation d'une ou plusieurs communautés sous forme de groupes de travail thématiques ou sectoriels déterminés en lien avec la stratégie innovation d'ACD et de ses partenaires institutionnels :
 - identification, contact des acteurs, identification des attentes,
 - proposition de thématiques de travail communes,
 - animation des réunions (préparation, compte-rendu ...),

Association Loi 1901, déclarée à la préfecture de la Gironde sous le numéro W332011233. N°SIREN 528 980 014 N° TVA FR69528980014

- organisation de visites d'équipements pilotes, rencontres industrie/chercheur... (2 par an, 20 à 40 participants),
- mise en réseau des acteurs de l'amont et de l'aval,
- identification et organisation d'actions interclustering et d'opérations conjointes avec les clusters et les pôles de compétitivité régionaux.

10-3 DETECTION ET EMERGENCE DE PROJETS

Le prestataire devra être en mesure d'identifier ou concevoir et mettre en œuvre des actions collectives régionales ou nationales portées par ACD ou par un partenaire du réseau (1 par an),

10-4 RECUEIL DES ATTENTES DES ENTREPRISES

Le plan d'action annuel 2018 prévoit la planification de rencontres et de visites d'entreprises permettant de présenter les actions d'Aquitaine Chimie Durable et de recueillir leurs attentes et besoins en termes d'innovation, de formation, de recrutement, d'accompagnement SSE.

Le prestataire sera chargé de présenter l'offre innovation d'ACD dans le cadre de ces réunions (5 par an) et en particulier, améliorer :

- la connaissance et valorisation de l'offre amont (chimie du végétal, biosourcing),
- l'expression des besoins des utilisateurs aval.

10-5 COMMUNICATION (VEILLE, PUBLICATION, SITE ACD INNOVATION)

Le prestataire sera chargé de mettre en place une veille prospective permettant

- la diffusion d'informations dans le réseau innovation ACD, dans les domaines de la chimie du végétal, des composites et des matériaux avancés, au travers notamment d'une newsletter périodique et de la mise à jour de la publication 'Etat des Lieux et Prospective de la filière chimie et matériaux et son élargissement vers la Nouvelle-Aquitaine,
- la réflexion stratégique autour de la structuration de filières entre l'amont et l'aval (valorisation de coproduits, recyclage).

Le prestataire sera chargé d'animer le site internet d'ACD Innovation (mise à jour de l'agenda, des actualités, du centre documentaire, de l'espace veille et petites annonces ; rédaction de contenus)

10-6 GESTION DES DONNEES

Le prestataire sera chargé de mettre à jour et enrichir la BDD des acteurs innovation chimie et matériaux Nouvelle-Aquitaine

ARTICLE 11– CLAUSES PARTICULIERES

Votre offre devra impérativement parvenir dans les conditions prévues ci-dessous, **avant le 20 décembre 2017, à 12.00 heures**, à l'adresse suivante :

AQUITAINE CHIMIE DURABLE
35 Avenue Maryse Bastié
33520 BRUGES

Il est rappelé que le signataire doit être habilité à engager la société. Les offres doivent être rédigées en langue française. Elles seront transmises par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date de leur réception (envoi par la poste en recommandé, remise contre récépissé...) à l'adresse indiquée précédemment.

La transmission des offres par voie électronique est autorisée avec accusé de réception. Elles

devront être complétées par un envoi sous forme papier.

Le prestataire devra, en tout état de cause, prendre toutes les dispositions pour que le pli ou le message électronique parvienne à l'adresse indiquée, avant la date et heure limites indiquées ci-dessus. Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après les date et heure limites ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus ; ils seront retournés à leurs auteurs.

L'offre devra contenir les documents suivants :

1- un devis daté et signé, indiquant :

- le prix détaillé des différentes prestations proposées précisant :
 - pour les honoraires, le coût journée des intervenants, le nombre de jours affectés à chacune des missions,
 - pour les frais techniques, une évaluation de l'enveloppe à prévoir pour chaque prestation comprenant la réalisation des outils et les frais de mission.

Les frais éventuels de location de salles, d'accueil, de traiteur, de prestation technique (vidéo, son) seront pris en charge directement par ACD.

- le coût HT et TTC de la prestation globale, sur une base TVA à 20%.

2 – Un mémoire technique présentant :

- la méthode de travail, les modalités de l'intervention, les moyens humains affectés aux différentes interventions,
- l'adéquation entre la prestation demandée et la qualification et l'expérience des intervenants. Il est demandé de préciser notamment toutes les références démontrant :
 - des connaissances scientifiques, technologiques et une culture marketing dans le domaine "chimie et matériaux" en région Nouvelle-Aquitaine,
 - une connaissance des acteurs régionaux (laboratoires, centres technologiques, entreprises, acteurs du développement économique local),
 - une expérience R&D industrielle et marketing produit,
 - une expérience dans l'animation de réseau d'innovation et dans l'organisation et animation de réunions techniques et de manifestations (conférence, journée technique...),
 - des connaissances de gestion de base de données de type CRM.

3- Un mémoire décrivant les actions que met en place le candidat pour minimiser l'impact environnemental de sa prestation.

4- Une déclaration du candidat qu'il est titulaire de polices d'assurance auprès d'une compagnie notoirement solvable couvrant tous risques liés à sa responsabilité civile professionnelle.

Par la suite, le prestataire retenu devra fournir à Aquitaine Chimie Durable une attestation sur l'honneur renseignée, signée et datée certifiant que :

- le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir,
- le candidat n'a pas fait l'objet au cours des 5 dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire, pour des infractions visées aux articles L324-9, L324-10, L341-6, L125-1 et L125-3 du Code du travail,
- le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L341-6, L341-6-4, L620-3, L143-3 et L143-5 du Code du travail,
- le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales,

- les prestations des sous-traitants éventuels pourront être payées directement par ACD au sous-traitant sous réserve de l'acceptation du sous-traitant concerné et de l'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Les candidats sont informés que dans le cas où ils seraient retenus, ils devront fournir dans la mesure où ils ne l'ont pas déjà fait les pièces prévues à l'article 46 du Code des marchés publics, dans un délai de dix (10) jours à compter de la demande formulée par le pouvoir adjudicateur du marché. A défaut le marché ne leur serait pas attribué.

Après examen des offres par Aquitaine Chimie Durable, des négociations pourront être engagées avec une ou plusieurs des entreprises ayant fait des offres.

Les critères d'évaluation des offres sont :

- valeur technique (mémoire explicatif et références fournies) : 60%
- prix de la prestation : 40%

Pour toute question, les candidats peuvent prendre contact avec Frédéric BATAILLE, par mail acd@aquitainechimiedurable.fr ou par téléphone au 05 56 29 00 07.